

> CHRONIQUE DE L'ARBITRAIRE

«Pour que face à la justice et à la police, l'égalité devienne réelle, sans peines perdues, ni vies sacrifiées»

Ce sont les vœux qu'a exprimés, le 30 décembre, la famille D'Angelo Garand, tué par des gendarmes du gign de 7 balles dans le torse tirées sans sommation il y a 9 mois. «En cette période de fêtes, mais aussi de douleurs ravivées, nos pensées vont vers ceux et les familles de ceux qui sont partis, comme Wissam, Babacar, Angelo et bien trop d'autres, victimes d'une violence abusive exercée au nom de l'État par des forces de l'ordre qui ne savent garder la paix. En cette fin d'année, nous pensons aussi à celles et ceux qui, comme Angelo tant de fois, vivent ses heures en prison, souvent pour bien peu, dans des conditions indignes, sans espoir de réhabilitation». La famille en appelle à continuer la lutte et organisera à Blois fin février une soirée débat sur le thème «qui met-on en prison?»

Harcèlement par PV interposés des habitants des quartiers populaires

Ce mois-ci sont parus dans la presse deux reportages, l'un qui a pour contexte Argenteuil en idf et l'autre Vienne dans l'Isère; ils attestent d'une pratique policière commune dans les quartiers populaires qui est un moyen pour les flics de maintenir les jeunes qui y habitent sous une pression constante et cela en toute légalité. Certains jeunes accumulent jusqu'à plus de 40 PV, les amendes montent parfois à plusieurs milliers d'euros. Leurs motifs sont ridicules (dépôt de «liquide insalubre», crachat, ou «d'ordure», mégot sur la voie publique, «non-port de gants ou casque homologués», «émission de bruit...») et impossibles à contester, car reposant sur la seule parole policière. Les flics verbalisent souvent dans le dos des jeunes, ce qui leur épargne de remettre un récépissé empêchant ainsi leurs victimes de payer avant de recevoir une amende majorée. On comprend mieux, dans ce contexte, ce qui a conduit Joail Zerrouki, un habitant de Vienne de 19 ans, à trouver la mort, fauché par un train, pour avoir voulu échapper à cette même police (voir RE 168).

La police tue, la justice enterre...

Une chronologie mise à jour par le comité Justice et Vérité pour Wissam mort il y a 6 ans explique comment «les témoins du commissariat qui ont vu les policiers torturer à mort Wissam alors qu'il était à plat ventre et menotté dans le couloir du commissariat, n'ont toujours pas été entendus par le juge d'instruction. Tant qu'il en sera ainsi, les éléments présentés au collège d'experts seront encore une fois volontairement orientés. Aussi nous nous mobiliserons pour en demander un autre jusqu'à ce que la version des témoins soit entendue par le juge d'instruction et que l'ensemble des éléments nécessaires, concourants à la vérité tels que les scanners du 1^{er} janvier soient donnés et utilisés par des experts honnêtes, rigoureux et compétents.» Source www.justicepourwissam.com. La Rumeur sera à Riom le samedi 27 janvier pour un concert en soutien à Justice et Vérité pour Wissam.

La cour de cassation vient de confirmer la légitime défense du gendarme responsable de la mort d'Hocine Bouras, abattu menotté d'une balle dans la tête pendant son transfert vers un juge d'instruction de Colmar en août 2014 (voir RE 133). Deux plaintes ont été déposées par la famille de la victime contre la gendarmerie pour destruction de preuves et faux en écritures publiques... **Facebook**: collectif Hocine Bouras

C'est aussi en ce mois de janvier que les juges ont prononcé un non-lieu en faveur du gendarme qui a tué Rémi Fraisse d'un coup de grenade offensive en octobre 2014 lors d'une manifestation contre le barrage de Sivens. La famille va faire appel sans trop d'illusions, toutes les demandes d'actes faites par l'avocate de la famille ont été refusées (absence de reconstitution, d'appel à témoins, d'auditions du préfet du Tarn...)

<http://resistons.lautre.net/>
informations pratiques juridiques sur le délit d'outrage, l'aide juridictionnelle, les contrôles d'identité, réflexions, témoignages, mobilisations...

RESISTONS CONTRE LES VIOLENCES POLICIERES ET SECURITAIRES ENSEMBLE

Bulletin n°169 • Janvier/Février 2018

Recevoir ce bulletin par Internet : contact@resistons.lautre.net. Site internet : <http://resistons.lautre.net/>

Le réseau Résistons ensemble a été formé à la suite du Forum de Saint-Denis, le 26 mai 2002, au cours duquel s'étaient rencontrés des collectifs locaux (Lyon, Strasbourg, Rouen, Nantes, Draguignan, etc.) ainsi que des individus et une série d'organisations et d'associations, tous décidés à œuvrer contre les violences policières et sécuritaires. RE n'est donc pas une organisation politique. Son but est d'informer, de briser l'isolement des victimes des violences policières et sécuritaires et de contribuer à leur auto-organisation.

Fake news... Macron nous la fait à l'envers

À partir de deux actes visant des policiers (dont l'origine doit être encore éclaircie) à Champigny et à Argenteuil, tout l'appareil d'État et les médias à la botte nous inondent de larmes de crocodile sur le sort des flics. Il faudrait pleurer avec les policiers qui manifestent alors que ceux-ci ont tout pour eux: les lois sur la «légitime défense», le surarmement, et quand, par chance, une violence policière finit par arriver devant les juges, l'impunité quasi toujours assurée. Par contre, les victimes de leur violence, ces 15 personnes (en moyenne par an) qui sont tuées par leurs balles ou leurs grenades ou encore étouffées sous leurs coups, celles dont les yeux sont crevés par leurs tirs de flashballs, personne n'en parle, leur voix et celle de leur famille sont réduites au silence. Alors, n'est-ce pas là une «fake news» de la pire espèce? Pourtant elle est officielle, elle a même été créée par l'État.

En bon communicant, Macron veut nous la faire à l'envers. En annonçant sa loi contre les fake news, il veut se faire passer pour un vertueux champion du combat contre le mensonge alors qu'il est le premier producteur français de fake news. Comme si la loi de 1881 sur la presse, qui

réprime diffamations et calomnies, ne suffisait pas, Macron monte une start up qui aura la tâche de dire officiellement ce qu'est la vérité. Bien entendu, le pouvoir nous jure qu'il n'y aura pas de censure, en réalité, il transforme la censure en produit marketing en nous la vendant sous la forme d'une lutte contre les fake news qui se diffusent sur internet.

Alors rappelons-nous la loi sur le fichage ADN de 1998 dont le pouvoir a d'abord prétendu qu'elle ne viserait que les pédophiles. On l'a ensuite élargie, touche par touche, jusqu'à ce qu'en 2015 le fichier ADN compte pas moins de 2700000 fichés. Aujourd'hui un contrôle d'identité, une manif, une occupation d'usine ou un squat suffisent pour se faire fiché. Le refus du prélèvement ADN est puni d'un an de prison et de 15000 euros d'amende.

La loi sur les fake news aura la même carrière. Macron a déjà préparé le terrain en décembre avec ses attaques contre les médias publics. La censure officielle réprimera ce qui nous reste encore de libertés, sa puanteur finira par nous asphyxier. Alors, ne cédon pas à l'attrait du marketing macroniste, aucune confiance à cette nouvelle entreprise de la start-up Macron.

> CHRONIQUE DE L'ARBITRAIRE

Le racisme transpire...

... par tous les pores de l'État. À travers les violences policières, dans la justice, dans l'éducation... C'est un sujet tabou. On se souvient de la menace du pouvoir de porter plainte contre SUD-Education 93 pour avoir osé organiser un stage sur ce sujet. Et ça continue, le 6 janvier plusieurs ateliers-débats étaient prévus, dans le cadre du Festival de l'immigration et de la Tricontinentale à Gennevilliers, sur les luttes actuelles de l'immigration, dont un sur « racisme d'État et politique de racialisation ». Dans des conditions non encore clarifiées, mais certainement à cause des pressions exercées par le pouvoir, ces débats ont été annulés au dernier moment. La censure officielle sévit déjà !

Pluie de convocations

À Bure, un projet d'enfouissement de déchets radioactifs est le sujet d'une forte contestation. La répression n'est pas en reste (voir RE 155, 165). Depuis septembre dernier, où le juge d'instruction de Bar-le-Duc a supervisé une série de perquisitions suite à la semaine d'action de juin 2017, les convocations se multiplient. Dans une mise en garde, « les chouettes hiboux de la legal team de Bure » nous expliquent : « *il s'agit progressivement de nourrir un dossier inconsistant au départ à charge à l'arrivée. La méthode éprouvée en d'autres endroits est perverse et épuise les énergies, suscite les peurs, dissocie les militant-e-s (...) C'est en communiquant sur les convocations, en nous tenant informé-e-s les un-e-s les autres, en définissant collectivement nos lignes de défense et de résistance, en conservant notre farouche et joyeuse détermination à résister et en refusant de nourrir les fantasmes sécuritaires avec des déclarations en audition, que nous disperserons le fantasme d'une association de malfaiteurs...* »

Un atelier d'autodéfense juridique face aux auditions aura lieu à Bure le 21 janvier dans l'après-midi à la Maison de Résistance, au lendemain de l'Assemblée de lutte du 20 janvier.

Source <https://zad.nadir.org/spip.php?article4997>

La famille de Yacine porte plainte contre BFM TV

Yacine a été retrouvé mort avec de nombreuses traces de coups et le pantalon baissé dans la cave de l'immeuble où il habitait à Aulnay-Sous-Bois le 14 septembre (voir RE 166). Depuis lors, sa famille et ses amis se mobilisent pour connaître la vérité sur les circonstances de sa mort. La police et la justice font traîner les choses et introduisent le « poison du soupçon » ; la plainte pour homicide déposée par sa famille a fini par être classée sans suite et certains médias dont BFM TV confirment sans vérification la version de la police (pour qui il serait mort d'une overdose de drogue) sans même chercher à prendre en compte les nombreux éléments amenés par l'enquête de la famille. Celle-ci a porté plainte pour diffamation et appelle régulièrement à se rassembler devant les locaux de BFM TV. Infos : www.facebook.com/veritepouryacine

«Fech nestanaou ?»

« *Qu'est-ce qu'on attend ?* » telle est le nom que s'est donné le mouvement de révolte, sans leader ni parti, qui agite toute la Tunisie (Tunis et banlieues populaires, intérieur et même littoral) depuis début janvier. Comme le dit un autre slogan des manifestants, « *nous mourons de faim et de la police* » : 7 ans après la révolution qui a chassé le dictateur Ben Ali, la corruption est toujours là et la misère aussi, accentuée par la politique d'austérité menée par le gouvernement et imposée par le FMI. Les manif et actions se poursuivent dans la nuit avec des affrontements à la police qui ont fait un mort, Khomsi Yafni, écrasé par une voiture de police à Tebourba. Le pouvoir réagit par une répression féroce (près de 1000 arrestations) et en criminalisant les révoltés (suivi en cela par de nombreux partis, dont le parti islamiste).

Argenteuil, 5 janvier, histoire vraie du « contrôle qui a dégénéré »

Le lendemain, la presse reprend la version policière et titre : « *Après Champigny, 2 policiers attaqués par des dizaines d'individus, une policière blessée à 30 jours d'ITT* ».

Les syndicats de police, se présentent comme victimes de la « haine anti-flic » et mènent campagne pour le rétablissement des peines planchers préparant leur rencontre avec Colomb. Ils attendent que leur version des faits soit « enregistrée » sans autre forme de procès, lors de la comparution immédiate de 2 jeunes pour « *outrage, rébellion, violence sur dépositaire de l'autorité publique* ». Or l'un des 2 jeunes est blessé avec 47 jours d'ITT ! En effet, après que des passants se soient indignés du contrôle d'un enfant de 8 ans, les policiers ont fait usage de tirs de flash-ball et de coups de matraque. Pendant le week-end, un récit différent commence à se faire jour dans la presse, qui passe de 2 à 4 blessés et titre « *Violence policière ou policiers violentés ?* ». Le tribunal enfin, lundi 8, refuse la comparution immédiate, un juge d'instruction est nommé. C'est un coup d'arrêt à l'instrumentalisation politique et syndicale de cette affaire, mais est-ce un pas vers la vérité et la justice ?

Infos <http://collectif-ali-ziri.over-blog.com>

« Box ultras sécurisés »... coupables avant d'être jugés ?

Depuis le mois de décembre, le ministre de la justice a fait installer dans plusieurs salles d'audience ces sortes de cellules miniatures avec barreaux de fer où on mettrait des accusés lors de certains procès. Des magistrats et des avocats continuent de protester contre ce nouveau symbole de l'arbitraire

À Lille pour Sélom et Matisse

morts tués par un train, le 15 décembre, alors qu'ils étaient poursuivis par la police (voir RE n°168), une manifestation a réuni 500 personnes, le 13 janvier, pour réclamer toute la vérité et pour que cesse le harcèlement des jeunes par la police.

Soutenons Marcus et Mathieu

Marcus, ce militant panafricain et antiraciste a été très brutalement arrêté le 3 juin 2016 lors d'un rassemblement contre la Françafrique alors que se tenait l'assemblée générale du groupe Bolloré. Accusé d'outrage et rébellion, de refus de signalétique et de prélèvement ADN il a été condamné à 6 mois de prison ferme et à payer amende et dommages et intérêts. On lui a reproché son « style » (coiffure afro, lunettes de soleil) qui ferait de lui un « leader ». Son procès en appel aura lieu le 23 janvier à 13h30 au tribunal de Versailles, on peut aussi le soutenir en participant au repas du 19 janvier à partir de 19h au 73 rue Philippe de Girard dans le 18^{ème} ou en contribuant à la cagnotte sur le site <https://www.lepotcommun.fr/pot/yvmb5mq2> Un autre militant, Mathieu Berrier, est convoqué devant le tribunal de Tours suite à une plainte de la société de transport de la ville. Il est accusé d'avoir circulé et stationné avec un camion sonné sur les rails du tramway le 17 mai 2016 dans le cadre d'une manif qui avait rassemblé des milliers de personnes contre la loi El Khomry. Rassemblement pour revendiquer sa relaxe le 9 février devant le tribunal de Tours à 8h30.

« Chasseurs vigilants »

C'est le nom donné à quelque 200 chasseurs sélectionnés devenus « assistants de police » dans la lutte « contre l'insécurité et la délinquance » dans les campagnes. La belle affaire est signée par Didier Martin, préfet de l'Oise, François Brandon, colonel commandant le groupement de gendarmerie de l'Oise, et Guy Harle d'Eindhoven, président de la fédération départementale des chasseurs de l'Oise, ancien élu FN. Ça fait froid dans le dos.

Dernière minute

Dans la nuit du 16 janvier à Epinay-sur-Seine, une interpellation pour suspicion de vol de voiture s'est terminée dans le sang : un jeune de 26 ans atteint par un tir policier en pleine tête. A suivre.